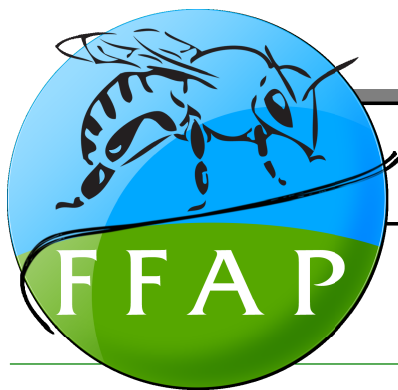




L'Antenne

Bulletin de liaison de la **Fédération Française des Apiculteurs Professionnels**

Directeur de publication : Michel Uzan - ISSN 2105-3669

Siège social : Agrapole 23 rue J. Baldassini 69364 Lyon Cedex 07

Contact : Alain David - 06 44 79 72 47 - ffap-apipro@hotmail.fr

www.apipro-ffap.fr

EDITO

Bonjour à tous.

Je me permets d'insister auprès de vous, adhérents de la FFAP, pour que vous veniez nombreux à notre AG qui se tiendra dans la Drôme les 5 et 6 novembre prochains.

Certes, par les temps qui courent, on pourrait être tenté de faire le dos rond et de rester chacun chez soi, à essayer de lécher les blessures que nous laissent les saisons 2012 et 2013, plus problématiques encore que les précédentes.

Au risque de se morfondre dans son coin, n'est-ce pas plus intéressant d'échanger et de discuter de nos heurs et malheurs entre collègues, qui se comprennent, à l'occasion d'une telle AG.

On peut toujours estimer que les avancées obtenues par l'action syndicale, ne sont pas à la hauteur de l'énergie que le syndicalisme a investie. Pourtant, et avec la nécessaire objectivité, je pourrais le cas échéant, argumenter auprès de ceux qui en douteraient encore, que la filière apicole a réussi à imprimer des politiques et des décisions notamment en matière des dossiers pesticides, dont l'importance est enviée par les grosses ONG françaises et européennes qui disposent de moyens qui sont des centaines de fois supérieures aux nôtres.

Plus particulièrement sur le dossier pesticides, peut-on seulement imaginer que l'évaluation des risques des abeilles exposées aux pesticides soit remise en cause au point que toute la démarche et l'envergure des domaines explorés s'en trouveraient fondamentalement modifiées, s'il n'y avait pas eu le travail syndical accompli ces dernières années par les apiculteurs ?

Si les usages plein champ des néonics (TS et granulés) seront suspendus sur toutes cultures (à l'exception notable des céréales à paille) pour les 2 années à venir - décision inimaginable au vu des intérêts financiers aussi colossaux qu'elle implique - c'est bien essentiellement du fait que les apiculteurs sont montés au créneau.

Nous disposons pourtant de peu de moyens, tant humains, que financiers, pour faire avancer notre cause.

Les finances sont en un premier temps assurées par les adhésions, et il est important que chacun n'oublie pas de s'en acquitter.

Plus d'adhérents serait aussi une chose importante. Encore faudrait-il qu'à l'AG de la FFAP les adhérents actuels soient présents en nombre suffisant pour que soit complet l'encouragement à nos représentants syndicaux - certes trop peu nombreux - à persévérer dans leur tâche, souvent difficile et toujours peu compatible avec le boulot sur leur exploitation.

Comme vous savez : pour soulager ses représentants, pour être plus efficace, plus proche des adhérents, plus présent dans les instances que nous interpellons ou qui nous gouvernent, la FFAP a décidé de s'attacher les services d'Alain David, notre collègue récemment à la retraite, sous des conditions particulièrement souples et avantageuses pour elle.

Etre présent à l'AG de la FFAP, c'est aussi une façon de soutenir cette initiative, de lui donner plus de contenu encore, et tout bonnement de booster Alain.

Si par malheur quelqu'un ne pouvait pas se rendre à l'AG, il est important qu'il envoie le bon pour pouvoir.

Cordialement,
Philippe Vermandere.

OCTOBRE

N°13

2013

6^{ème} ASSEMBLEE GENERALE de la FFAP
LES 5 & 6 novembre 2013
Domaine de Chantesse, St Donat sur l'Herbasse (26 - Drôme)

🌿 Mardi 5 novembre : *accueil des participants, dès 8H30.*

9H30 **Assemblée générale statutaire de la F.F.A.P.**

- Rapports moral et d'activité : lecture, discussion et vote
- Rapport financier : lecture, discussion et vote / adoption des montants de cotisations pour l'année 2014
- Bilan de la saison 2013
mesures d'urgence pour la filière, adoptées par le ministère de l'agriculture.

14H00 **Organisation de la filière au service du Plan de Développement Durable de l'Apiculture (PDDA)**

- **Evolution de l'organisation de la filière** : rapide panorama
- **le Comité Apicole** et ses groupes de travail: composition, fonction et objectifs affichés .
Discussion sur la participation et les prises de position passées et à venir de la FFAP.
- **Nouveau programme communautaire d'aide à l'apiculture et PDDA** :
présentation et discussions.

16H30 **Quelle organisation pour améliorer et conforter le travail syndical de la FFAP**

- Création et mise en place du poste de coordinateur : missions, attentes et financement.
- proposition d'un mode d'organisation :
Discussion et validation sous réserve de nouveaux engagements, tant dans le CA que dans les groupes de travail.
- Election au Conseil d'Administration

🌿 Mercredi 6 novembre

9H30 / 16H00

Impacts des pesticides sur abeilles : état des lieux des travaux techniques et perspectives
journée d'information et d'échanges en collaboration avec l'ADARA

Invités : représentants des ADAs, Cyril Vidau, écotoxicologue de l'ITSAP, Carolina Cardoso (CoEur)

- **Présentation des travaux des ADAs (ou groupements régionaux assimilés)** : résultats, limites et contraintes. (ADARA, ADAM, ADA FC..)
 - réseau de surveillance des troubles des abeilles
 - expérimentations sur les pratiques agricoles
 - observatoires
 - sensibilisation du monde agricole...
- présentation de CoEur et de son travail
- **présentation des travaux et projets de Cyril Vidau, écotoxicologue de l'ITSAP ; discussions.**
- **Propositions et perspectives**
discussion sur les suites à donner aux travaux des ADAs, sur les projets de ces dernières et de l'ITSAP.

Contact : Alain David – 06 44 79 72 47 - ffap-apipro@hotmail.fr

Organisation de la filière

En février 2013, le MAP présentait un PDDA. Parmi les 17 objectifs programmatiques inscrits dans ce plan, l'un concerne l'organisation de la filière.

Depuis, un certain nombre de choses se mettent en place, d'autres se profilent, qui visent à une structuration de la filière, telle que l'entend le MAP.

Nous vous présentons ici les 1ères étapes de cette structuration, ce que nous en savons et avons compris à ce jour. Nous en discuterons plus largement lors de notre prochaine AG.

◆ Le comité apicole

créé officiellement le 25/10/2011, au sein de FranceAgrimer, il regroupe tous les acteurs de la filière. Il se veut une instance de dialogue et de concertation entre tous ces acteurs et entre ceux-ci et les pouvoirs publics.

Il est l'interlocuteur filière du ministère et en tant que tel, est associé à l'élaboration et la mise en oeuvre du programme national apicole prévu par la réglementation communautaire.

(programme européen = outil financier pour la mise en oeuvre du PDDA)

Cependant, les décisions sont prises par l'administration, quelque soit l'avis des membres du comité.

Son 1er travail a été de déterminer les objectifs stratégiques de la filière (19/04/2012), sur lesquels s'est appuyé en partie le plan ministériel.

Il a un rôle consultatif pour le suivi de ce plan.

Au sein de ce comité se sont créés des groupes de travail (GT) thématiques. Ont été mobilisés en 2012 et 2013, les GT suivants:

- "programme apicole européen": suivi du programme 2011-2013, élaboration programme 2014-2016.

- "filiale élevage": structuration de la filière élevage (pilotee par l'ITSAP)

- "sanitaire": nouvelle "gouvernance" sanitaire.

◆ La structuration nationale du "technique" a aussi évolué.

Le 5/02/2013, est créée **ADA France**, Fédération Nationale du Réseau du Développement Apicole.

Objectifs:

- représenter et animer le réseau des associations de développement régionales,
- co-élaborer avec les ADAs des programmes d'actions concernant le développement de l'apiculture, notamment: l'assistance technique (pratiques apicoles, métier), la formation, l'installation, l'économie des exploitations
- coordonner les actions réalisées en région et relevant de ces thèmes.

La création de cette nouvelle association devrait permettre à l'ITSAP de se (re)centrer sur les expérimentations et la recherche appliquée (partenaire

de l'UMT PrADE – Unité Mixte Technologique Protection de l'Abeille Dans l'Environnement)

Selon M. Gerster, l'Institut aurait vocation à "tirer la recherche académique vers des outils opérationnels techniques".

L'Institut devra aussi piloter la création, la mise en place de stations ou de relais d'expérimentation dans les régions.

Ces différents organisations ont comme objectif commun de participer à la mise en oeuvre du PDDA, chacune à leur niveau et dans leur domaine respectif.

Et pour veiller à cette mise en oeuvre, en suivre les avancées, le Ministre de l'Agriculture a créé un "**Comité stratégique pour l'apiculture**", installé officiellement le 1er octobre dernier.

Ce comité est présidé par Alain Fauconnier, sénateur de l'Aveyron, et regroupe, outre tous les acteurs de la filière, des élus, des représentants de ministères (agriculture et économie), des collectivités territoriales, de l'ACTA, de l'INRA, et aussi des représentants des entreprises du commerce et de la distribution, et d'associations de consommateurs ou environnementales comme FNE.

Ce Comité devrait faire régulièrement des points d'étapes, il s'appuiera sur les propositions et synthèses du Comité Apicole et de ses GT dédiés.

◆ La nouvelle organisation du sanitaire.

Le **CNOPS**AV (Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale) est la nouvelle instance de consultation en matière politique sanitaire animale et végétale, placée auprès du ministre de l'agriculture.

Le Conseil propose des orientations, formule des avis sur les projets de mesures réglementaires.

Il est consulté sur les programmes collectifs volontaires de prévention, de surveillance et de lutte dans un objectif de cohérence nationale, ainsi que sur les dispositions du code de déontologie vétérinaire.

Les **CROPS**AV (Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale), placés sous l'autorité du préfet de région, en sont les déclinaisons régionales.

Les Structures opérationnelles régionales :

Les **OVS** (Organisme à vocation sanitaire) et **OVTT** (organisations vétérinaires à vocation technique) constituent le bras technique de l'état dans la mise en oeuvre de la politique sanitaire.

Leur objet est la protection de l'état sanitaire des animaux, des produits végétaux, des aliments pour animaux ou des denrées alimentaires d'origine animale.

Dans chaque région, sont reconnus un seul OVTT et un seul OVS par domaine (animal et végétal).

L'autorité administrative peut leur confier, par voie de convention, des missions de surveillance et de prévention; elle peut leur déléguer des tâches particulières liées aux contrôles, (prélèvements, consignations), à l'exclusion de la recherche et de la constatation des infractions.

Les OVS (animal et végétal) sont regroupés au sein d'une ASR (association sanitaire régionale, statut loi 1901), dans laquelle ils gardent la majorité des voix.

L'ASR associe d'autres acteurs du domaine sanitaire, la région, les départements et les chambres d'agriculture...

Pour l'apiculture:

Il devrait se constituer des sections apicoles au sein des OVS Santé animale (ex FRGDS).

Ces sections doivent regrouper **toutes les formes d'apiculture.**

Elles devront être autonomes techniquement et financièrement (UE, MAAF, CG, CR, cotisations).

Lors du comité apicole du 16/09, le directeur de GDS France a précisé que: Si la section apicole d'un OVS ne se constitue pas, alors l'OVS santé animale pilotera les mesures de première importance (enregistrement, déclaration, PCV) et facturera aux apiculteurs.

Les présidents de section sanitaire apicole régionale de l'OVS santé animale régional seront réunis dans une commission nationale apicole de GDS France et seront représentés au Comité national d'orientation des politiques en santé animale et végétale (CNOPSAV)

La section sanitaire apicole régionale de l'OVS santé animale aura comme 1ère mission d'organiser et de conduire le programme collectif volontaire (PCV) de lutte contre la varroose.

Elle devra lever des cotisations auprès des apiculteurs à cette fin. Le principe d'une cotisation par apiculteur (exploitation) complétée par une cotisation par colonies (cheptel) est envisagé.

le programme de lutte collectif contre la varroose comprendra trois volets :

- o l'identification des apiculteurs et des ruchers

- o les traitements concertés et obligatoires anti-varroose

- o les contrôles et le suivi de la prévalence de la maladie

Le président de l'OVS aura la responsabilité de la transmission du programme collectif de lutte au Préfet de Région.

Toujours au cours du comité apicole du 16/09, M. Gerster a indiqué que la DGAL s'engageait à financer pendant 3 ans des postes d'animateurs des sections sanitaires apicoles régionales, chargés d'animer le volet sanitaire dans la région. (Nous ignorons s'il s'agirait de temps plein)

Ce financement national sera éligible à l'engagement de crédits complémentaires FEAGA. Il sera conditionnée à la constitution d'une section sanitaire apicole régionale comprenant tous les partenaires du sanitaire (apiculteurs professionnels, pluriactifs ou de loisir). Le montant de l'aide sera fonction de la taille de la région.

Fond d'allègement des charges et prises de position de la filière

La FFAP, comme ADA France, l'UNAF, et la commission apicole de la FNSEA, ont alerté le ministère de l'agriculture sur les difficultés rencontrées par la filière en cette saison 2013, et demandaient des mesures d'aides exceptionnelles.

La FFAP insistait sur le problème récurrent de surmortalités, avec des conséquences particulièrement difficiles pour les plus jeunes exploitants, et proposait quelques pistes (cf courrier).

Lors du comité apicole du 16/09, Y. Gouttequillet, porte parole de la FFAP, a demandé qu'une discussion sur ce point soit portée à l'ordre du jour ; cela a été fait en fin de réunion. M. Gerster a simplement dit que le ministre allait faire une déclaration très vite, laissant entendre que la décision était prise, coupant court ainsi à toute discussion.

Effectivement la décision était prise sans nous avoir demandé les besoins réels de la profession...

Et le 18/09, S. Le Foll annonçait dans un communiqué de presse la mise en place d'un **Fonds d'Allègement des Charges (FAC)** pour la filière apicole :

« Stéphane Le Foll (...) a décidé de répondre à la demande d'aide exceptionnelle formulée par la profession apicole en demandant à FranceAgriMer de mettre en œuvre un fonds d'allègement des charges .Les

conditions d'attribution de ces aides de trésorerie ont été décidées de manière concertée avec la profession lors du comité apicole du 16 septembre . Des reports de cotisations sociales décidées en région pourront compléter également ce dispositif . »

A la suite de cette annonce, la DGAL nous précisait que « le FAC interviendra sous forme de prise en charge d'intérêts sur les échéances des prêts bancaires professionnels à long et moyen terme ».

Avec ,comme si besoin était de restreindre l'accès à cette mesure,des critères d'éligibilité (taux de spécialisation, poids de l'endettement, baisse significative du CA) contraignants. A l'arrivée, très peu de dossiers pris en compte, pour des sommes dérisoires. Cette « aide » nous est apparue, immédiatement, très limitée, très inégale et totalement inadaptée à la réalité apicole.

Et la DGAL de proposer, en urgence, à ADAFrance, FFAP, UNAF, FNSEA, une réunion téléphonique le 19/09, à 15 h (ndlr : les ministres changent ,mais les méthodes à la hussarde , à la Saddier ,restent !) afin de discuter des modalités d'application.

Pour préparer cette réunion avec la DGAL, les 4 organisations apicoles se sont réunies par téléphone dans la matinée du 19.

CR des réunions téléphoniques ADA France et DGAL - 19/09/13

Organisée par ADA France, l'idée était de s'accorder sur une proposition, et pas nécessairement le FAC (surtout pas pour la FFAP) .

Présents: O. Belval (UNAF), D. Ronceray (ADA F.) , J. Delaunay (FNSEA), A. David (FFAP).

La FFAP explique son point de vue, à savoir la totale inadaptation de ce FAC, et propose une aide au nourrissage . On est tous d'accord; ça baigne ! Enfin presque, car la FNSEA considère ce FAC comme une « victoire ». Logique ,ils l'ont demandé !

Du coup,la discussion prend une tournure différente : on négocierait les modalités d'application l'après midi avec la DGAL ; donc pas d'obstruction ! Je ne suis pas d'accord et souhaite consulter mes collègues « entre les deux tours »,avant de participer à la mascarade d'après déjeuner .

Côté FFAP : unanimité, les collègues du CA élargi dénoncent le FAC, mais souhaitent une présence à la réunion DGAL. L'exercice consistait à signifier notre désaccord, sans parler de refus,et en restant ferme !

Et ça repart l'après-midi, avec les mêmes , plus la DGAL et M. Gerster.

D'entrée,on s'aperçoit que ce FAC (Fard Apicole de Camouflage) n'est pas discutable ! Pauvres naïfs que nous sommes encore.

Et sans autre préambule, sans demander l'opinion des organisations apis présentes , l'Administration entame les débats techniques (pourcentages...).

Il a fallu interrompre la conversation, troubler l'ordre déjà établi, pour expliquer notre position et signifier le peu d'apiculteurs concernés par cette mesure . Oh , le vilain canard !

Aucun écho rencontré chez les collègues; tous ont persévéré dans l'amélioration du FAC, en discutant sur quelques points de pourcentage,entres autres .

Nous avons convenu que je ne participerai pas aux discussions portant sur les modalités d'application d'une aide que nous réprouvons . J'ai donc écouté, en rappelant toutefois la position FFAP à M. Gerster, message reçu.

Ô Solitude ! Ô Rage ! Ô Faiblesse des apis !

Cependant, à l'issue de ces réunions, très rapidement , FFAP et UNAF ont voulu dénoncer l'iniquité de cette aide par le biais d'une Lettre Ouverte proposée à signature aux organisations syndicales apicoles. Trame rédigée par l'UNAF , revue par la FFAP et le SPMF . Un accord rapide fut trouvé.

N'ont pas voulu signer : la FNSEA (référence à l'agro-industrie...) et la Commission Apicole Conf. Paysanne (qui après un premier accord s'est désistée sans plus de raisons!) .

A ce jour, pas de réponse du Ministère...

Aucune allusion, non plus, lors de la première réunion du Comité Stratégique du 1/10/13 (Cf compte rendu) où pourtant S. Le Foll nous a gratifié de son apparition.

Lettre ouverte à M. Le Foll, ministre de l'agriculture

co-signée par : Coordination Rurale, FFAP,SNA, SPMF, UNAF

Objet : Fonds d'allégement des charges filière apicole

Monsieur le Ministre,

Alerté par les organisations syndicales apicoles, dès le début de l'été, sur les conditions météorologiques déplorables et leurs incidences catastrophiques sur le volume des récoltes pour l'année 2013, vous avez décidé de mettre en place un fonds d'allégement des charges pour notre filière.

Si cette mesure semble adaptée aux entreprises massivement endettées de l'agro-industrie, elle est en total décalage avec la réalité économique des exploitations de l'apiculture.

En effet, les critères d'éligibilité à ce dispositif ne concernent qu'une infime partie des apiculteurs, et dans tous les cas pour des montants dérisoires. Or c'est toute la filière qui est touchée par les conséquences de 2 années consécutives de diminution de volumes de récolte.

En l'état, nos organisations et les apiculteurs qu'elles représentent ne peuvent se contenter de ce Fonds d'allégement des charges.

C'est pourquoi, il nous semble qu'une aide exceptionnelle au financement des cotisations sociales et de certaines charges structurelles répondrait bien davantage à l'ampleur du préjudice économique dont est victime la filière apicole, d'une part car une grande partie des apiculteurs sinistrés pourrait en bénéficier et d'autre part car elle répondrait au caractère d'urgence de notre situation.

Nos organisations souhaitent la mise en place des mesures d'urgence concrètes touchant le plus grand nombre d'exploitations en difficulté.

Nous sollicitons une rencontre de toute urgence, afin de vous exposer plus en détail les mesures qui aideraient réellement notre filière. De ces aides dépendent l'avenir de l'apiculture française, ainsi que la réussite de votre « Plan de Développement Durable de l'Apiculture » et ce sur des bases plus solides.

Comité Stratégique pour l'apiculture - 01/10/2013

Le 1er octobre, le Comité Stratégique a été « installé » officiellement. A cette 1ère réunion, au ministère de l'agriculture, Marie-France Roux et Alain David représentaient la FFAP.

Compte-rendu rédigé par A. David.

Ne devrions-nous pas plutôt parler de Comité Strat...osphérique, tant nous fûmes éloignés de la Terre, de la réalité apicole ! Et encore, la stratosphère revêt-elle une dimension poétique totalement absente lors de cette réunion.

Ce compte-rendu est aussi un « billet d'humeur », un relevé d'impressions, plus qu'une synthèse officielle que le Ministère nous transmettra dans quelque temps.

Le CS est présidé par Alain Fauconnier (sénateur de l'Aveyron) ; environ 50 invités dont 3 élus et une bonne quinzaine d'administratifs.

A. Fauconnier (dont le rôle reste assez flou aux côtés de M. Gerster) indique que le CS suivra la mise en œuvre du Plan de Développement Durable de l'Apiculture annoncé le 8 février 2013. Le CS « franchit une nouvelle étape, et mènera une réflexion stratégique globale... » ; voilà.

M. Gerster précise les 5 grands axes « stratégiques » du PDDA :

1- Santé des colonies d'abeilles : intoxications, pathologies, équilibre alimentaire, mesures de santé des colonies, relevés et identification des cheptels, contrôles de l'importation des reines... Sans oublier la mise en place de ruches sentinelles en 2015.

« Il faut que les abeilles retrouvent un équilibre alimentaire, il faut reflorir les espaces cultivés ! »

Et d'en rajouter, jusqu'à décréter : « **Il faut reflorir la France !** »

2- Développement des exploitations et des cheptels : filière élevage, politique d'installation et de formation, aide à la création de nouveaux emplacements, ruchers écoles (bonnes pratiques aussi pour les amateurs), enseignement spécialisé (BTSEA).

3- Structuration de la filière : « nous voulons » (chaque thème évoqué est précédé par cette phrase) promouvoir les signes de qualité, les miels de crus : **promotion de la marque « Miel de France »**.

Augmenter les capacités de production (en modernisant les outils) stabiliser et développer les marchés.

4- Développement et diffusion des connaissances : renforcement de l'Institut de l'Abeille, mobilisation de l'INRA.

5- Ouverture : dialogue avec les autres secteurs agricoles, ouverture avec la société, aux partenaires européens. Il faut intéresser la société à l'aspect positif de l'apiculture.

Car, bien sûr, il faut rester positif, comme nous le demande M. Gerster !

Parole aux invités dans ce climat hyper-positif. Avec du coup, de sérieux bémoles pour ne pas dire de l'insatisfaction (euphémisme).

SPMF (J. Schiro) : frustration, car il n'y a pas une suffisante prise en compte des anomalies de vie, de santé des abeilles.

FFAP (M.F.) : on veut bien être positif, mais là, nous sommes loin de la réalité. Très longtemps impliquée dans la formation, aujourd'hui j'ai beaucoup de scrupules. Les jeunes ont d'énormes difficultés, l'accès et la maîtrise du cheptel est un enjeu majeur. Quel modèle leur proposer ? Quant au miel, le prix monte tout seul, il n'y a pas besoin de valorisation.

Syndicat des miels Français (B. Mary) : le miel français est cher, il n'y en a pas. Les négociants ont besoin que les apiculteurs français puissent vivre. Dire que l'on va doubler la production de miel français est un peu facile.

UNAF (S. Dugué) : la formation est nécessaire mais pas suffisante. Aujourd'hui les apiculteurs, avec beaucoup de technicité, ne peuvent plus s'en sortir. Le problème est environnemental.

FNOSAD (J.M. Barbançon) : le pays est en train de devenir un désert apicole. Les deux principales préoccupations des apiculteurs sont : l'environnement et varroa. Il faut se pencher également sur le problème des ressources mellifères.

FNE (C. Joly) : les apiculteurs ne savent plus où s'installer ; en Normandie ; les agriculteurs cassent tout (le bocage) et sèment du maïs. On a du mal à magnifier l'apiculture quand on entend les apiculteurs pros !

Propos forts, mais heureusement les positifs sont là !

ADA France (D. Ronceray) : Le pessimisme est propre à l'agriculture. On a des difficultés, mais soyons optimistes. Il y a des jeunes porteurs de projets. Faisons confiance à la structuration.

Coord. Rurale (J.L. Ferté) : Il y a toujours eu des difficultés en apiculture ; dès qu'il y a des problèmes météo, ça ne va plus !

Coopératives (C. Noël) : Il faut abonder dans le sens du positif, il y a des exploitations qui fonctionnent bien. Nous avons de grosses inquiétudes concernant le miel de France, préservons le miel de France.

Conf. Paysanne : Il faut saluer la volonté du Ministre d'aider, de structurer la filière. Priorité : la santé du cheptel.

Ch. Agriculture : plutôt optimiste.

FNSEA (J. Delaunay) : la filière est en crise, mais on se sent soutenu !

Suit la présentation de « La perception du marché du miel par les consommateurs », étude commanditée par FAM au Cabinet Pharest. Etude n'apportant rien de nouveau et totalement dénuée d'intérêt. D'autant que,

questionnée après la réunion, Mme Dion confia que l'étude n'avait porté que sur 40 individus. Vous en saurez plus avec le compte-rendu officiel.

Intervention du Ministre S. Le Foll (qui nous a rejoint en cours de réunion)

Le Ministre salue la décision européenne concernant les néonics et souligne que le PDDA engage l'apiculture dans une stratégie globale. L'objectif pour la filière étant de répondre à la demande des consommateurs. A résoudre, 3 problèmes : la production, la valorisation, la formation et l'installation.

Le Ministre compte sur le CS, sur tous les acteurs de la filière et met en avant la notion d'agroécologie (agriculture, économie et écologie). L'abeille est au cœur de cet enjeu.

Le Ministre reste, évidemment, à notre disposition.

Présentation d'une « Etude sur les produits de la ruche » par l'ITSAP.

Place de l'apiculture dans les zones dites naturelles : exemple de la "Côte Bleue"

En région PACA, la "Côte Bleue", zone littorale à l'ouest de Marseille, est particulièrement fréquentée par les apiculteurs, tant pour exploiter la miellée de romarin que pour l'hivernage.

En avril dernier, Cyril Folton nous informait que le Conservatoire du littoral, propriétaire du site, et l'ONF, gestionnaire, souhaitaient remettre en cause l'implantation de ruchers dans cette zone.

Arguments avancés: "conflit de voisinage" avec des randonneurs, et possible concurrence entre abeilles et pollinisateurs sauvages, au détriment de ces derniers.

La FFAP a réagi par l'envoi d'un courrier adressé à M. Gerster, coordonnateur ministériel pour l'apiculture, et aux directeurs du CDL et de l'ONF (cf. ci-après). Parallèlement, l'ADAPI leur a adressé un argumentaire technique.

A la suite de ces interventions, des apiculteurs ont rencontré le 10 août les responsables nationaux du CDL en charge des questions biodiversité et valorisation agricole des sites; étaient présents également Alban Maisonnasse de l'ADAPI, Fabrice Allier pour l'ITSAP, et le responsable local de l'ONF.

De cette réunion, C. Folton nous a fait le compte-rendu suivant:

Après une présentation de l'apiculture professionnelle aux responsables du conservatoire qui étaient demandeurs et curieux, la réunion s'est très bien passée mais était nécessaire.

Les responsables du conservatoire ont pris connaissance et conscience de l'intérêt pour nous apiculteurs des zones naturelles protégées. Un travail de fonds dont Fabrice

Conjoncture, étude qualité, propositions de stratégies, adultération des miels par les sirops de sucre.

On apprend une chose: le manioc donne un sirop apparemment indétectable dans le miel.

Encore 2, 3 courtes interventions sur les miels et Mme Abeille (députée) livrait une première conclusion: « Emploi, qualité et richesse, voilà ce que peut amener la filière apicole. »

Une dernière petite pointe de FNE: « Attention à la fin du moratoire sur les néonics, car il y a des néonics légaux; il serait simplissime de tirer des conclusions. »

Conclusion magistrale d'A. Fauconnier: « Ce fut une bonne réunion, dans un climat positif. »

Prochaine réunion: 17 décembre.

Allier sera le contact envisagé sur les questions de concurrence entre pollinisateurs et de l'intérêt ou non de préserver des zones sanctuaires.

Cette question est bien sûr nationale et concerne aussi les parcs naturels même si les zones concernées sont peut-être moins importantes.

La bonne nouvelle est qu'il n'est pas question pour le conservatoire de demander la réduction du nombre d'emplacements de rucher ni le nombre de ruches par emplacement, l'apiculture a sa place sur le domaine du conservatoire, c'est une activité agricole qui demande à être mieux connue et reconnue (d'où l'intérêt de cette rencontre et d'un éventuel travail de fonds sur la question).

Par contre, pour la question du prix des emplacements, le conservatoire a pris conscience du coût des emplacements notamment pour les apiculteurs transhumants et convient que l'on ne peut pas augmenter trop fortement le prix (de 1 actuel à 2.5 envisagé); pour l'ONF, l'agent présent nous a parlé de 5.85 euros/ ruche ce qui est inacceptable.

Cette réunion n'était pas le lieu et personne n'avait l'autorité pour discuter de ce point; j'ai demandé que cette question des redevances demandées par l'ONF soit traitée par le comité apicole qui saura défendre les intérêts des apiculteurs.

Une prochaine rencontre avec les apiculteurs concernés par les emplacements de ruchers doit être programmée en novembre, et la question du prix des emplacements sur domaine public devrait être reprise par ADA France pour être portée au comité apicole.

Courrier en date du 3/04/2013, à l'attention de:
M.Gerster, coordonnateur ministériel pour l'apiculture
Mme la directrice du Conservatoire du Littoral
le directeur de l'Office National des Forêts

Nombre d'apiculteurs de Provence transhument vers la Côte Bleue, un domaine du Conservatoire du littoral (CDL), situé à l'ouest de Marseille. Il s'agit en effet d'une zone de garrigues parmi les plus réputées pour la production de miel de romarin.

Pour ce faire, l'ONF, gestionnaire du site pour le compte du CDL, concède des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT), soumises à redevances.

Dans un courrier en date du 12 avril, l'ONF, gestionnaire du site, remet en question l'installation de ruchers dans cette zone remarquable et les attributions à venir d'AOT.

En premier lieu, l'ONF pointe un conflit d'usage entre apiculteurs et randonneurs, au point que certains auraient constitué un collectif "anti-ruches"!

S'il est indiscutable que les apiculteurs doivent respecter scrupuleusement les conditions d'installation de leurs ruchers (distance aux chemins, signalement des ruchers..), il n'est pas admissible de laisser entendre qu'une activité de loisir pourrait primer sur une activité économique.

Tous les moyens doivent être mis en oeuvre auprès de toutes les parties (concertations, contrôles..) afin que soit préservée l'activité apicole dans le massif.

Par ailleurs dans ce courrier, il est fait état de la nouvelle politique du CDL en matière apicole.

S'appuyant sur des hypothèses très controversées (concurrence entre abeilles et pollinisateurs sauvages), voire fausses ("les abeilles domestiques ne favorisent pas la diversité floristique"), le CDL pré-suppose qu'il ne faut "plus introduire d'abeilles domestiques dans les espaces naturels"!

Aussi, sans aucune concertation avec les apiculteurs, le Conservatoire a décidé de limiter drastiquement le nombre de ruches sur la Côte Bleue: pas plus de 20 colonies par rucher, aucune nouvelle AOT (nouvelle demande ou ré-attribution), augmentation de la redevance.

Si cette "politique" est effectivement appliquée, cela sera surtout au détriment de la rentabilité économique et de la pérennité des exploitations transhumantes, sans aucune certitude de "gain" pour la faune pollinisatrice sauvage.

En 2012, le ministère de l'agriculture a décidé de mettre en oeuvre un "Plan de Développement Durable de l'Apiculture" (PDDA).

Mais si les abeilles sont "indésirables" en zones naturelles, "dérangeantes" en zones péri-urbaines et touristiques, en danger en milieu agricole..., dans ces conditions:

où et comment l'apiculture pourra-t-elle se développer,
où et comment pourra-t-on installer de nouveaux exploitants,
comment sera assurée la pérennité des exploitations?

La restriction des espaces ouverts aux abeilles est en complète contradiction avec les ambitions affichées du ministère de l'agriculture, illustrées notamment par l'affirmation suivante, 1er sous-titre du PDDA:

"Il ne doit pas y avoir en France de territoire où les abeilles n'auraient pas le droit d'exister."

La FFAP souscrit entièrement à ce principe qu'elle a toujours défendu comme préalable au développement de l'apiculture.

Aussi nous demandons que le CDL et l'ONF révisent leurs positions, en concertation avec les apiculteurs, afin de permettre à ces derniers d'exercer sereinement leur métier sur la Côte Bleue, dans le respect des droits et devoirs de tous les usagers de la région.

Plus généralement, la FFAP demande que soit garanti un droit à l'installation et à l'exploitation pour les exploitants d'aujourd'hui et de demain, sur tout le territoire français.

Madame, messieurs, nous espérons que vous saurez entendre les arguments de la profession et qu'en concertation avec la filière, vous aurez à coeur de proposer des solutions qui soient compatibles avec une activité apicole pérenne.